

CHALLANS, le 24 mars 2026

Le Maire  
Conseiller départemental

**Direction Générale**  
Dossier suivi par : Stéphane RAFFENEAU  
Réf : SR/DL  
Tél : 02 51 49 79 60  
[mairie@challans.fr](mailto:mairie@challans.fr)

Mesdames et Messieurs les conseillères et  
conseillers municipaux

**Objet : Convocation du Conseil Municipal – Séance d’Installation**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion d'installation du conseil municipal qui se tiendra le :

**samedi 28 mars 2026 à 10:00**

**Salle B des Salles Louis-Claude Roux**

**Rue des Plantes – 85300 CHALLANS**

La délocalisation exceptionnelle de cette séance aux salles Louis-Claude Roux permet d'accueillir dans des conditions satisfaisantes le public.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
7. Application d'une majoration aux indemnités de fonctions attribuées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués
8. Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire
9. Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé de cette séance du conseil municipal.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Rémi PASCREAU